

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 7 novembre 2025

OBJET : DELIBERATION N°8 - Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des
écoles publiques de La Trinité (hors SIVU La Plana) – année scolaire 2024-2025

M. Ladislav Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafox
Mme Isabelle Martello
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Brunetti représenté par M. Didier David
M. Maurice Bernardi représenté par Mme Fabienne Bermond
Mme Sylvie Daniel représentée par Mme Marie-Pierre Parini
M. Laurent Portelli représenté par M. Charlie Ferrero
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Jacques Bisch
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Annick Meynard
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Isabelle Martello

ABSENT(E)S :

M. Jean-Marie Fort

Secrétaire de séance : M. Christophe Bosio

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

N° 8

Rapporteur : Madame NICOLETTI-DUPUY Rosalba, 1^{ère} Adjointe Déléguée à l'Education

Direction : Direction éducation jeunesse et vie associative

Objet : Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de La Trinité (hors SIVU La Plana) – année scolaire 2024-2025

Domaine : 8 -Domaine de compétence par thème- 8.1- Enseignement

Mes chers collègues,

VU la loi 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'Education et notamment son article L 212-8 fixant le régime de répartition des charges des écoles publiques,

VU la circulaire 89-273 du 25 Août 1989,

VU la délibération n° 26 du conseil municipal en date du 10 octobre 2024,

Considérant que la commune de La Trinité accueille dans ses écoles publiques des enfants domiciliés dans d'autres communes, lesquels bénéficient d'une dérogation de secteur scolaire acceptée par la commune de résidence.

Considérant qu'en application du Code de l'Education article L 212-8, les communes de résidence sont tenues de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'accueil qui scolarisent les enfants pour lesquels elles ont donné leur accord d'inscription.

Considérant que le nombre d'élèves établi à la rentrée scolaire 2024 est de 865 élèves (hors Ecole du S.I.V.U. La Plana), le coût moyen de fonctionnement d'un élève pour l'année scolaire 2024-2025 s'élève à :

- **2 702,38 euros par enfant inscrit en maternelle,**
- **2 129,48 euros par enfant inscrit en élémentaire,**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Fixe** le coût moyen de fonctionnement d'un élève, pour l'année 2024-2025 comme indiqué ci-dessous pour facturation aux communes de résidence des enfants accueillis dans les écoles de la commune :

- 2 702,38 euros par enfant inscrit en maternelle,
- 2 129,48 euros par enfant inscrit en élémentaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Christophe BOSIO,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité



Vote du Conseil : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Nombre d'élèves :	maternelle :	305
	élémentaire:	560
	total :	865

REPARTITION PAR ELEVE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

	Maternelle	Elémentaire
Dépenses de fonctionnement bâtiments scolaires	432,00 €	432,00 €
Intervention des agents du centre technique	244,00 €	244,00 €
Fournitures scolaires (45€/élève + 50€/classe) + coopératives	54,00 €	54,00 €
Personnel des écoles élémentaires (à l'exclusion du temps effectué en restauration et périscolaire)		685,00 €
A.T.S.E.M.	1 587,00 €	
Régie agent de service	53,45 €	53,45 €
Régie agent administratif	290,04 €	290,04 €
Transports sorties pédagogiques et cycles sportifs	2,00 €	95,00 €
coût utilisation des équipements sportifs	1,00 €	14,00 €
coût utilisation bassin aquatique		12,09 €
Interventions E.T.A.P.S.		93,14
Projet médiathèque école - rémunération agent médiathèque		9
Camp des Milles		8
intervenante musicale orchestre à l'école	26,41	52,28
		75
Festival des Arts pour les écoles (Trinifape)	12,48	12,48
Coût par élève/an	2 702,38 €	2 129,48 €